

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_178

Objet : Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025-2028

Séance du mardi douze novembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (56) :

Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

Procurations (19) :

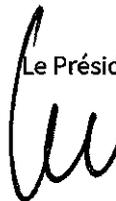
Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à César STORET - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Emidia KOCH - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Jacques NUNS à Samuel BEVER - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Anne DECOOL à Sandrine KEIGNAERT - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Christian BELYNCK à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_178

Objet : Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025-2028

La Convention Territoriale Globale est la démarche contractuelle majeure portée par les Caisses d'Allocations Familiales afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Elle couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- accès aux droits,
- inclusion numérique,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- handicap.

La CTG est l'élaboration, sous la forme d'un outil collaboratif, d'un projet social de territoire partagé. Cette convention traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités et la CAF du Nord en matière de services aux familles. Elle permet à l'agglomération et aux communes d'obtenir des bonus de territoire. Ces financements permettent donc de financer à la fois des services intercommunaux mais aussi des activités communales.

La première CTG (2021-2024) a permis de poser les bases et a également créé le collectif de chargés de coopération dans les thématiques identifiées au service du territoire.

Pour la période 2025-2028, il convient de mettre en place une démarche de diagnostic partagé et de favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par Cœur de Flandre agglo, les communes membres, avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

Considérant la fin de la 1ère Convention Territoriale Globale au 31 décembre 2024 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale 2,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pour la période 2025-2028 et les avenants à celle-ci.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 12 novembre 2024,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Dehoudt', written over a circular official seal. The seal is partially obscured by the signature and the text below it.

Nathalie DEBOUDT